



Respect de nos engagements

Rendement de la Gestion responsable^{MD}

02 | Notre engagement envers le développement durable

04 | Réduction des émissions

07 | Lutte contre les changements climatiques

09 | Conservation des ressources

11 | Les plastiques et l'économie circulaire

14 | Gestion responsable des produits

15 | Sécurité au travail

17 | Sécurité communautaire

19 | Dialogue et participation communautaires

21 | Regard vers l'avenir

Responsible Care[®]
Our commitment to sustainability.



Gestion responsable^{MD}
Notre engagement envers le développement durable.

Notre engagement envers le développement durable

Depuis plus de 30 ans, le secteur canadien de la chimie ouvre la voie vers une fabrication chimique sûre, responsable et durable grâce à son initiative de développement durable reconnue par l'ONU, la Gestion responsable. Fondée au Canada en 1985, la Gestion responsable est maintenant appliquée dans 73 pays et par 96 des 100 plus importants fabricants de produits chimiques au monde.

Principes de développement durable pour la Gestion responsable^{MD}

Nous engageons nos gens, nos technologies et nos pratiques opérationnelles envers un développement durable – l'amélioration de la société, de l'environnement et de l'économie. Les principes de la Gestion responsable sont essentiels à notre réussite, et nous nous engageons à :

- travailler constamment à l'amélioration de la qualité de vie des gens et de l'environnement, sans causer de dommages; rendre des comptes au grand public, en particulier nos collectivités locales, qui sont en droit de connaître les risques et les avantages de ce que nous faisons;
- prendre des mesures préventives pour protéger la santé et l'environnement; innover afin de trouver de nouveaux produits et procédés qui préservent les ressources, réduisent au minimum les déchets et offrent une valeur ajoutée; s'engager, avec nos partenaires commerciaux, à assurer la saine gestion et la sécurité de nos produits, de nos services et des matières premières pendant tout leur cycle de vie;
- comprendre les attentes en matière de responsabilité sociale et y répondre; travailler avec tous les intervenants afin d'élaborer des normes et des politiques publiques qui améliorent la durabilité, de promouvoir les exigences juridiques et d'en respecter ou dépasser la lettre et l'esprit;
- promouvoir la sensibilisation à la Gestion responsable à tous les niveaux, faire preuve d'un véritable leadership et inspirer les autres à s'engager envers ces principes, dans toute la chaîne de valeur des produits chimiques.

Au cours des 34 dernières années, l'initiative de la Gestion responsable a incité les membres de l'ACIC à travailler continuellement à améliorer leur rendement en matière de santé, de sécurité et d'environnement, tout en offrant aux Canadiens des produits essentiels sur lesquels ils comptent tous les jours.

Chaque membre de l'ACIC doit s'engager à respecter l'éthique et les codes rigoureux de la Gestion responsable, qui couvrent tous les aspects du cycle de vie des activités et des produits de l'entreprise, menant ainsi à des produits et un traitement plus sécuritaires et durables.

Transparence

La transparence est la clé du fonctionnement de la Gestion responsable. Tous les trois ans, une équipe de vérification visite chaque entreprise membre de l'ACIC pour s'assurer que l'éthique les systèmes de gestion de la Gestion responsable sont en place. Chaque rapport de vérification est accessible au public sur notre site Web : chimiecanadienne.ca

Participation

L'ACIC sollicite les commentaires et les conseils sur son rendement et ses rapports du Comité consultatif national de l'Association et de son groupe directeur sur la protection de l'environnement qui rassemble les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des ONG environnementales, du milieu universitaire et de l'industrie de la chimie.

Depuis 2004, les membres de l'ACIC ont...



Qualité de l'air

réduit les émissions de dioxyde de soufre de 82 %



Atténuation des changements climatiques

réduit les émissions de gaz à effet de serre de 20 % grâce à d'importants investissements et à l'innovation des produits



Substances toxiques

réduit les émissions de substances toxiques de 20 % dans le cadre des engagements pris en vertu de la LCPE



Développement durable

convenu de s'engager à atteindre des objectifs ambitieux pour réduire les déchets de plastique dans l'environnement – tous les emballages de plastique doivent être réutilisables, recyclables ou récupérables d'ici 2030



Déchets dangereux

réduit les déchets dangereux destinés à l'élimination de 53 %



Qualité de l'eau

presque totalement éliminé les rejets dans l'eau – une réduction de 99 %



Gestion de la chaîne d'approvisionnement

travaillé avec les chaînes d'approvisionnement, du fournisseur au consommateur, pour minimiser les risques tout au long du cycle de vie de leurs produits, y compris pendant le transport des produits (vérification par un tiers : 100 %)



Dialogue et participation communautaires

collaboré avec les collectivités vivant à proximité des installations de nos membres afin de s'assurer que le public comprend les risques et les avantages des opérations et des produits (vérification par un tiers : 100 %)



Sécurité communautaire

Préparé et des plans d'urgence pour faire en sorte que les collectivités soient prêtes à intervenir en cas d'incidents liés à des produits chimiques (vérification par un tiers : 100 %)



Sécurité des procédés

pratiquement éliminé les incidents majeurs



Sécurité au travail

réduit le nombre de blessures au travail de 64 %

Objectifs de développement durable des Nations Unies

En tant que membre du Conseil international des associations de l'industrie chimique (ICCA), l'ACIC s'est engagée à accélérer les progrès vers la réalisation des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Ces objectifs de développement durable sont définis tout au long du rapport. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site sdg.icca-chem.org.



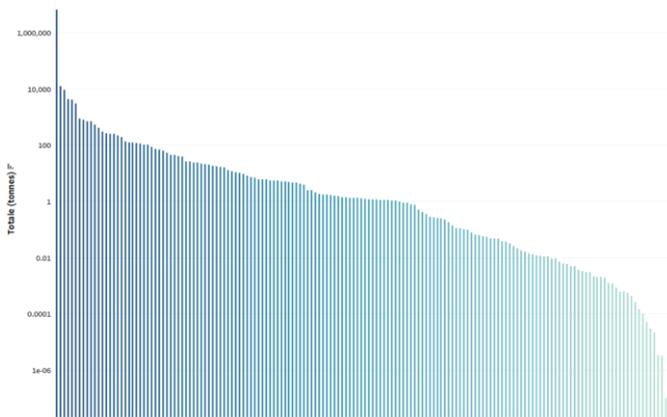
Réduction des émissions

Dans le cadre du programme Gestion responsable^{MD}, les membres de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) doivent déclarer tous les rejets et les transferts de substances préoccupants pour l'environnement et la santé, même ceux qui sont inférieurs au seuil de déclaration de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada.

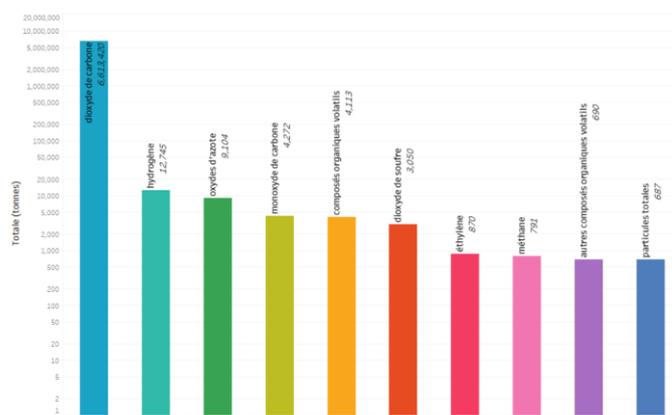


Établie en 1992, la base de données du PDRE est l'inventaire annuel des émissions et des transferts des entreprises membres de l'ACIC.

Chaque année, l'Association étudie les émissions de substances chimiques par les entreprises membres dans tous les milieux environnementaux (c.-à-d. l'air, l'eau et le sol) et les transferts hors site de ces substances dans les déchets ou les matières recyclables. Bien que le Plan directeur national pour la réduction des émissions (PDRE) soit intégré à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) par l'entremise du système de gestion de l'information à guichet unique (GIGU), la base de données du PDRE précède en fait l'INRP et en sert de base aujourd'hui. Il est également plus complet que l'INRP, contenant plus de 900 substances sur sa liste maîtresse, sans seuil de déclaration.



Les émissions totales, en tonnes, de toutes les substances déclarées en 2018 par tous les membres de l'ACIC sont indiquées sur une échelle logarithmique. Cela comprend 253 produits chimiques, ce qui signifie qu'environ le quart seulement des quelque 900 substances à déclaration obligatoire figurant dans le PDRE sont émises par nos membres. Le côté droit de la figure montre des émissions à très petite échelle, alors que les produits chimiques à gauche sont émis en plus grandes quantités.



Les dix principaux produits chimiques émis par les entreprises membres de l'ACIC en 2018 étaient le dioxyde de carbone, l'hydrogène, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils, le dioxyde de soufre, l'éthylène, le méthane et d'autres COV (c.-à-d. tous les composés organiques volatils non inscrits à la partie 1 de l'INRP) et les particules totales. Depuis la création du PDRE, le dioxyde de carbone a toujours été classé comme la substance la plus rejetée. Il est important de noter que, malgré l'abondance des gaz à effet de serre et des principaux contaminants atmosphériques figurant sur cette liste, il existe également des produits chimiques moins nocifs, comme l'hydrogène.

L'industrie canadienne de la chimie s'est donné comme priorité de réduire les émissions de polluants atmosphériques comme les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils, contribuant ainsi à assainir l'air pour tous les Canadiens.

Cependant, plusieurs études ont présenté le Canada comme un retardataire au plan environnemental au cours des dernières années, le classant au bas de la liste des pays de l'OCDE. L'Institut Fraser signale de nombreuses lacunes dans les méthodes utilisées pour ces études, car elles représentent injustement le rendement en matière d'environnement du Canada à certains égards et n'utilisent pas toujours les mesures de rendement les plus significatives et pertinentes. L'Institut Fraser a donc entrepris d'élaborer une méthodologie améliorée et transparente qui lui permettra de mesurer et de comparer avec précision le rendement en matière d'environnement des pays de l'OCDE.

Son rapport, intitulé « Environmental Ranking for Canada and the OECD », classe 33 pays à revenu élevé selon deux grands objectifs, soit la protection de la santé et du bien-être humains et la protection des écosystèmes. Selon son analyse, le Canada se classe relativement bien, obtenant une note globale de 67, ce qui le place au 12^e rang sur 33 pays à revenu élevé de l'OCDE. Pour ce qui est de la qualité de l'air, le Canada affiche de très bons résultats, se classant très haut par rapport aux 33 pays, d'après les deux indicateurs de la qualité de l'air, soit l'exposition moyenne aux particules fines (quatrième) et le dépassement des particules fines (premier).

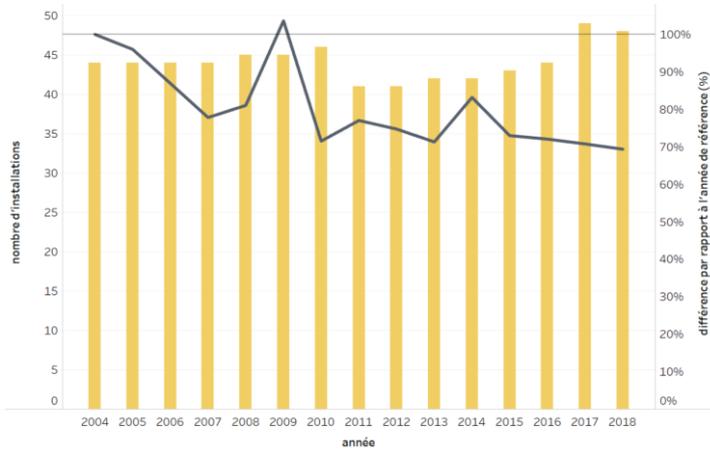
Malgré le solide rendement en matière d'environnement du Canada, il y a le problème des « fuites de carbone » qui se produit lorsque des industries aux émissions intensives exposées aux échanges, comme la fabrication de produits chimiques, faisant face à des politiques climatiques coûteuses (règlements sur les gaz à effet de serre ou taxes sur le carbone), se réinstallent dans des pays où les politiques environnementales sont moins rigoureuses.

Ross Mckittrick, agrégé supérieur à l'Institut Fraser et coauteur de *The Impact of the Federal Carbon Tax on the Competitiveness of Canadian Industries*, affirme que « la taxe fédérale sur le carbone délocalisera probablement les investissements, l'activité économique et les emplois du Canada vers d'autres pays, ce qui fera augmenter les émissions à l'étranger. »

Afin de réduire au minimum les répercussions négatives sur les industries canadiennes et l'environnement, il est important que les réductions des gaz à effet de serre soient réalisées en tenant compte de la compétitivité des secteurs aux émissions intensives exposés aux échanges et des répercussions mondiales des fuites de carbone et de la pollution atmosphérique transfrontalière.*

Explorez les tendances des émissions de 2004 à 2018 pour certains des principaux produits chimiques émis en 2018:

Dioxyde de carbone



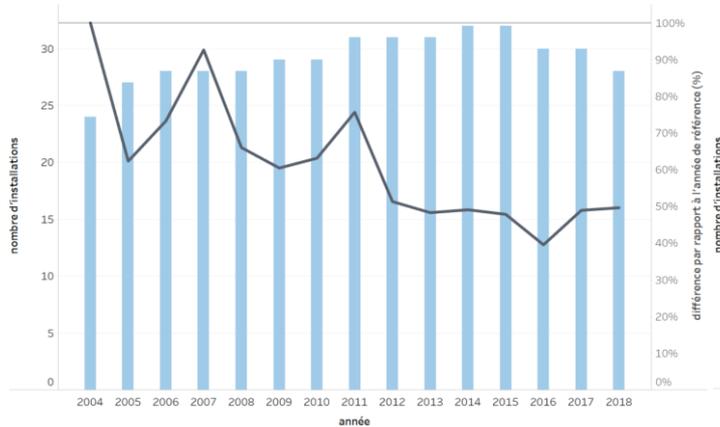
Depuis 2004, les membres de l'ACIC ont surtout observé une tendance à la baisse de l'IE moyenne du dioxyde de carbone, sauf en 2009 et en 2014. L'année 2009 a été marquée par une diminution des émissions et de la production en raison du ralentissement économique. Malgré la baisse de la demande dans ces installations, il faut maintenir les activités, ce qui fait que la production diminue à un rythme plus lent que les émissions et fait augmenter le rapport de l'IE. En 2014, le secteur de la chimie a connu une forte augmentation des ventes et de la demande, ce qui a également fait grimper l'IE.

Méthane



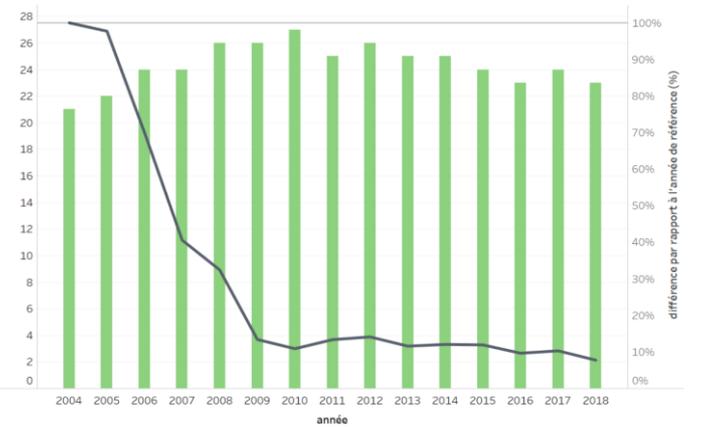
Les années les plus notables pour l'IE du méthane semblent être 2011 et 2014. En 2014, une nouvelle installation a été mise en service et a fait grimper la moyenne des membres, tandis qu'en 2014, un membre a subi une fuite de méthane. En raison de notre engagement envers la Gestion responsable, nos membres doivent déclarer TOUTES les émissions, y compris les fuites et les déversements, par souci de transparence. La fuite de 2014 n'a pas fait exception. Plus récemment, il y a eu une augmentation de l'IE du méthane en 2018. Cela est attribuable à une panne de compresseur de six mois à l'une de nos installations, qui a entraîné une augmentation des émissions alors que la production est demeurée constante. Ce problème a été résolu après 2018, de sorte que les émissions de 2019 devraient correspondre davantage aux niveaux d'émissions de 2017.

Composés organiques volatils



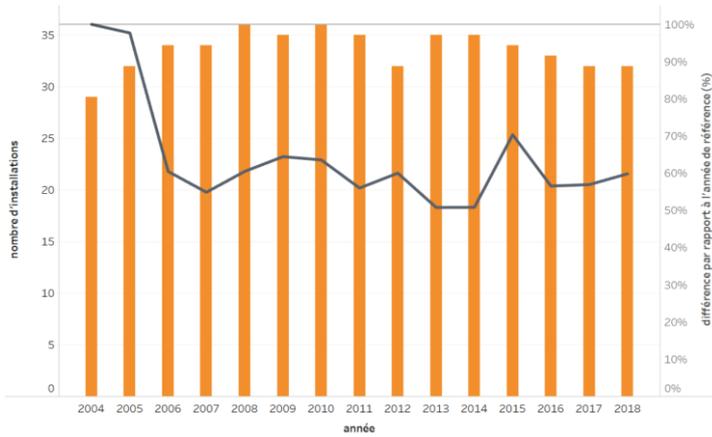
Les membres de l'ACIC ont réussi à réduire considérablement leurs émissions de composés organiques volatils depuis 2004. Cela peut être attribué en grande partie aux programmes de gestion du brûlage à la torche et de détection et de réparation des fuites (DRF) que nos membres ont mis en œuvre. Le secteur de la chimie est un chef de file dans la réduction des émissions de COV et continuera de mettre en œuvre des solutions novatrices pour réduire davantage ces émissions.

Dioxyde de soufre

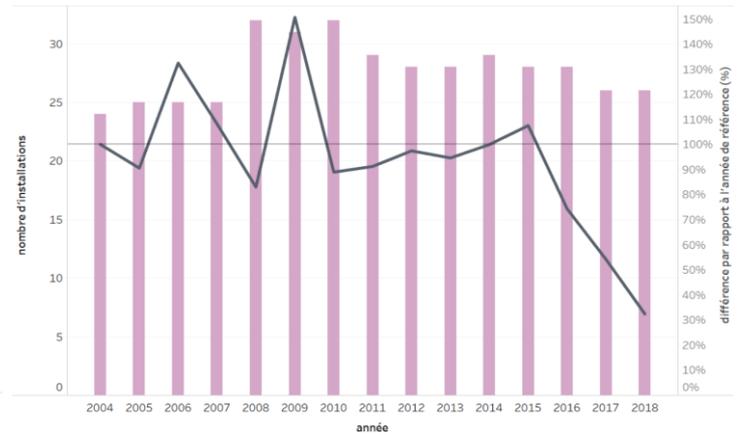


Les membres de l'ACIC ont réussi à réduire considérablement leurs émissions de dioxyde de soufre depuis 2004, ce qui est largement attribuable au remplacement des carburants par des carburants à faible teneur en soufre. Les membres de l'ACIC continueront de s'efforcer de réduire les émissions de SO₂ à mesure que de nouvelles solutions et technologies deviendront disponibles à l'avenir.

Oxydes d'azote



Particules totales



À ce jour, l'intensité moyenne des émissions d'oxydes d'azote est demeurée inférieure aux niveaux de 2004. Les émissions de NOx résultent de la combustion de carburant, ce qui a des répercussions sur la capacité des membres à réaliser des réductions importantes. Par exemple, une installation peut accroître son intégration thermique pour améliorer l'efficacité globale de la production, mais cela peut entraîner une augmentation des émissions de NOx. La technologie des brûleurs est un autre facteur clé du rendement en matière d'émissions de NOx, et le remplacement des brûleurs nécessite des investissements importants. Les membres se concentrent sur la technologie et l'innovation des brûleurs et cherchent des occasions de mettre à niveau l'équipement à combustion lorsque les investissements dans les installations permettent ces changements. Veuillez noter que la faible augmentation de l'intensité des émissions de NOx en 2015 est attribuable à l'acquisition d'une nouvelle usine par l'un de nos membres.

Les émissions de particules totales sont difficiles à modéliser, car les méthodes de mesure ont changé vers 2014. Il est donc difficile de comparer les émissions de PT d'une année à l'autre, mais les membres de l'ACIC ont constaté une réduction de l'intensité des émissions au cours des dernières années, car les méthodes de mesure sont demeurées constantes. Avant ces changements, il y avait d'importantes augmentations de l'intensité des émissions par rapport aux niveaux de 2004, et ces augmentations sont principalement attribuables au sous-secteur pétrochimique – les émissions globales du secteur de la chimie sont en fait beaucoup plus faibles.

Mesures prises par les membres de l'ACIC pour lutter contre les changements climatiques

L'industrie canadienne de la chimie est un chef de file mondial de la production de produits chimiques à faibles émissions de carbone pour de nombreuses raisons. Le plus grand avantage naturel dont jouit le secteur de la chimie est peut-être l'accès à d'abondants approvisionnements des produits de liquides du gaz naturel. L'industrie canadienne de la chimie continue de faire preuve de leadership sur la scène internationale en ce qui a trait à sa propre empreinte énergétique, reconnaissant qu'elle doit contribuer à la réduction des émissions de GES, mais aussi fournir des solutions aux changements climatiques.

La société internationale d'experts-conseils McKenzie & Company a mis au point une feuille de route technologique pour le secteur mondial de la chimie qui indique toutes les technologies de production d'énergie et de réduction des émissions de GES disponibles aujourd'hui. Chacune de ces technologies est déjà utilisée dans une ou plusieurs installations au Canada; on y utilise même des technologies considérées comme expérimentales ou précommerciales. Depuis 2004, les membres de l'ACIC ont investi des sommes considérables leur permettant de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone de 14,5 % par les moyens suivants :

- investissements dans de **nouvelles usines et technologies**;
- **efforts visant à conserver l'énergie** grâce à un meilleur suivi de la consommation d'énergie et des émissions;
- investissements dans des installations de **cogénération de chaleur et d'électricité**;
- utilisation de **combustibles à plus faible teneur en carbone**;
- **modification des procédés**;
- **capture et utilisation du CO2** dans les installations de production ou de récupération assistée du pétrole;
- **remplacement ou mise à niveau** de l'équipement plus vieux comme les chaudières et les fournaies.

Voici un certain nombre de solutions et de projets novateurs que les membres de l'ACIC ont entrepris pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.



L'une des meilleures façons de réduire les émissions est de s'assurer que les installations et les processus de production sont fiables et efficaces. La principale source d'émissions de NOx dans la fabrication de Methanex est son reformeur de méthane à vapeur, un élément essentiel du processus de production du méthanol. Il prend des mesures préventives pour protéger l'environnement et innove pour créer des processus plus sûrs qui préservent les ressources en utilisant :

1. des brûleurs à faible teneur en NOx, qui empêchent la formation de NOx dans le reformage (réduction de NOx supérieure à 50 %);
2. des unités de réduction catalytique sélective (RCS), un système d'épuration qui élimine les NOx des gaz d'échappement de l'unité de reformage (taux d'élimination des NOx de 99 %).



Toutes les installations de production MEGlobal au Canada captent le dioxyde de carbone du processus de production d'éthylène glycol. Le dioxyde de carbone capté est ensuite vendu et utilisé dans des procédés industriels par des entreprises locales, ce qui permet de capter la valeur de la production d'éthylène glycol. En 2019, cela a entraîné la redirection de 260 kilotonnes de dioxyde de carbone vers d'autres utilisations au lieu de se retrouver dans l'atmosphère.



BASF a pour objectif collectif d'atteindre une croissance neutre en CO2 d'ici 2030. Ses stratégies de réduction des émissions de carbone sont guidées par le niveau de contrôle qu'elles exercent sur ses activités et leur incidence sur l'environnement. Il appuie une approche novatrice pour faire croître l'industrie canadienne de l'énergie renouvelable. BASF achète au total 10 000 MWh d'énergie renouvelable auprès de son partenaire, Bullfrog Power - ce qui équivaut à retirer près de 1 305 voitures de la route pour l'année et à économiser 6 185 tonnes d'équivalent CO2.



Lors de la Journée de l'air pur, NOVA Chemicals a été le fier récipiendaire du prix Blue Sky 2018. Grâce à l'intégration de la technologie de brûleurs de prochaine génération et de systèmes à plus grande efficacité, une réduction de 30 à 40 % des émissions de NOx a été réalisée dans chacune des fournaies remises à neuf de leur usine de fabrication en Alberta.



CCC Sulphur a construit une cogénération d'énergie électrique à turbine à vapeur en collaboration avec son fournisseur local d'électricité, Waterloo North Hydro, pour fournir de l'énergie au réseau électrique local à partir d'un surplus de vapeur industrielle, réduire les émissions de carbone et améliorer l'efficacité énergétique dans la région d'Elmira.

Conservation des ressources

La Gestion responsable^{MD} incite les entreprises à trouver des façons novatrices d'éliminer les déchets, d'améliorer leur efficacité énergétique, de conserver les ressources et de réduire leurs émissions durant tout le cycle de vie de leurs produits – de la conception, la production et la distribution jusqu'à leur utilisation par les clients, pour ne citer que ces étapes.



Mesures prises par les membres de l'ACIC pour conserver les ressources

L'industrie canadienne de la chimie est très innovante et reconnue mondialement comme la meilleure de sa catégorie en matière d'efficacité énergétique et de réduction de l'intensité des émissions de carbone. Grâce à un suivi rigoureux de la consommation d'énergie au cours des 34 dernières années, les membres et les partenaires de l'ACIC ont mis en place des systèmes structurés de gestion de l'énergie et ont pris des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs activités.

Une recherche menée par l'Agence internationale de l'énergie révèle que pour chaque unité d'émission de GES découlant de la fabrication de produits chimiques, la production et les technologies utilisées par l'industrie donnent lieu à une réduction nette de 3,1 unités d'émission durant le cycle de vie d'un produit – de l'extraction de matières premières et de combustible à l'utilisation finale, en passant par la production et jusqu'à la gestion en fin de vie.

En utilisant les nouvelles technologies, ce ratio s'établit à plus de 4:1. Les secteurs du bâtiment, des transports, de l'énergie, de l'agriculture, de la climatisation et de la réfrigération comptent parmi les technologies émergentes les plus importantes qui aident le monde à passer à une économie à faibles émissions de carbone. Des études montrent que les émissions mondiales seraient inférieures de plus de neuf gigatonnes d'équivalents CO₂ par année si ces technologies étaient exploitées de manière optimale dès maintenant. C'est plus de 12 fois les émissions annuelles du Canada.

Déchets

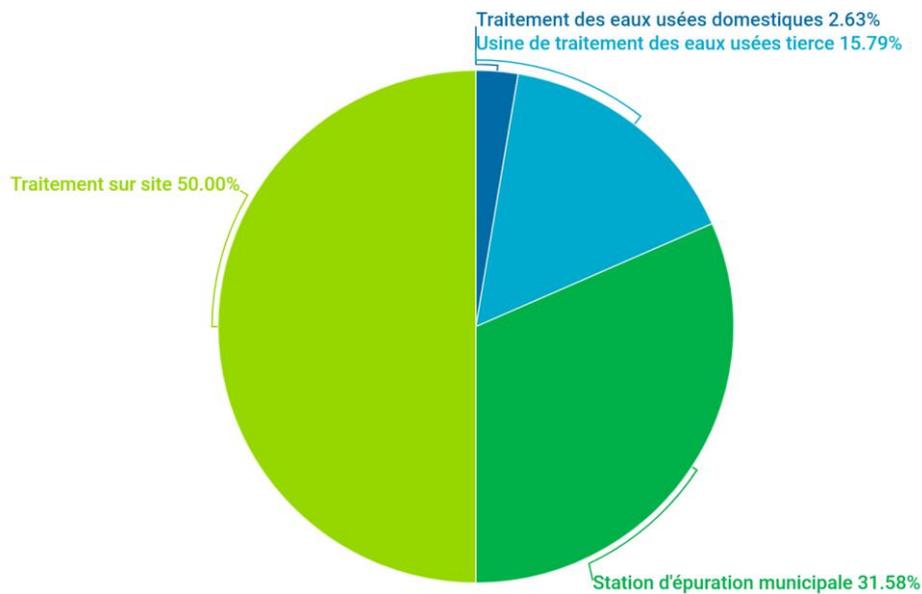
Lorsque l'ACIC a commencé à déclarer les déchets en 1990, ses membres produisaient plus de 87 200 tonnes de déchets dangereux destinés à l'élimination. Depuis, ils ont réduit les déchets dangereux destinés à l'élimination à 28 500 tonnes, soit une réduction de 67 %. Nos membres ont également établi des programmes ambitieux pour limiter l'élimination des déchets dans les sites d'enfouissement.

Praxair : Programme « Zero Waste to Landfill »

Le programme Zero Waste to Landfill de Praxair vise à détourner plus de 90 % des déchets de procédé des sites d'enfouissement pour plus de 250 de leurs sites, au moyen de méthodes comme l'incinération pour la récupération d'énergie. En 2018, plus de 45 000 tonnes de déchets ont été détournées des sites d'enfouissement. Depuis 2011, le programme a permis d'économiser plus d'un million de dollars. Le programme « Zero Waste to Landfill » contribue à étendre la mission et les valeurs de Praxair et à promouvoir les pratiques d'économie circulaire. Dans bien des cas, le programme apporte des avantages sociaux aux collectivités locales, de l'éducation à la création d'emplois.

Utilisation de l'eau

Grâce à diverses méthodes de traitement des eaux usées, de nombreux membres de l'ACIC retournent l'eau dans l'environnement plus propre que lorsqu'ils l'ont trouvée. Le tableau ci-dessous montre les différentes méthodes de traitement de l'eau utilisées par nos membres.



Jungbunzlauer : Projets d'économie

Afin de lutter contre la pollution de l'eau liée à l'industrie et d'éviter une aggravation de la situation mondiale de l'approvisionnement en eau, Jungbunzlauer investit dans des projets d'économie d'eau et cherche constamment à améliorer ces processus afin de maximiser la réutilisation de l'eau. L'entreprise exploite des usines de traitement des eaux usées à la fine pointe de la technologie et s'efforce de réduire continuellement les déchets et d'optimiser le recyclage des flux de déchets. Étant facilement biodégradables et écologiques, ses sous-produits peuvent être utilisés dans la construction et l'agriculture, ainsi que dans la fabrication de biogaz.

Evonik Canada : Élimination de l'acide sulfurique dans les rivières

À la fin de 2018, le site Maitland d'Evonik Canada a installé une nouvelle technologie qui a permis d'éliminer 98 % d'acide sulfurique, éliminant ainsi la possibilité d'un rejet dans le fleuve Saint-Laurent. La matière avait été assujettie au Règlement sur la réduction des toxiques de l'Ontario en raison des dangers associés à la matière et des volumes auxquels elle était utilisée sur place. Le projet a permis d'éliminer les émissions estimées d'environ 15 Mt par année dans la rivière.

NOVA Chemicals : Réduction des phosphates

Pour améliorer la qualité de l'eau, NOVA Chemicals s'efforce de réduire la quantité de phosphate dans l'eau résiduelle afin que l'eau des effluents soit plus propre lorsqu'elle est retournée à sa source. Il a réussi à réduire le phosphate de 30 à 40 p. 100 à son site de Joffre, en Alberta, en utilisant une approche différente de l'inhibition de la corrosion et il continue d'étudier d'autres façons possibles de réduire davantage le phosphate. Ses efforts, qui vont au-delà des exigences réglementaires, seront finalement appliqués à tous les sites de NOVA Chemicals.

Partenariats avec les membres : Réduction de la consommation d'eau

À la fin de 2018, les membres voisins de l'ACIC, CCC Sulphur Products et LANXESS, ont finalisé les plans pour un projet de réutilisation et de récupération de la vapeur. Cela permettrait le captage et la réutilisation du condensat et entraînerait une réduction importante des besoins en eau de traitement pour ces deux installations.



Les plastiques et l'économie circulaire

Plus de 95 % de tous les produits manufacturés dépendent de la chimie, et bon nombre d'entre eux comprennent des résines plastiques. Que ce soit pour les éoliennes, les panneaux solaires, les véhicules ou les matériaux de construction, en passant par l'emballage qui nous permet de nourrir le monde, la chimie est essentielle à notre économie.



Ces produits sur lesquels repose notre mode de vie moderne n'ont cependant pas leur place dans nos cours d'eau ni dans l'environnement.

À l'heure actuelle au Canada, les lacunes en matière de tri, la contamination, les marchés finaux limités et le fait de ne pas faire appel à toutes les technologies existantes font que près de 80 % de tous les plastiques post-consommation aboutissent dans des décharges, soit trois millions de tonnes par année. L'approche actuelle de production, d'utilisation et d'élimination des plastiques constitue une menace importante pour l'environnement et entraîne une perte importante de valeur, de ressources et d'énergie.

Au cours des derniers mois, les images de déchets de plastique qui se retrouvent dans notre environnement ont soulevé la préoccupation de nombreux Canadiens quant à la quantité de plastique utilisé au quotidien et au manque de solutions visibles pour éliminer les déchets de plastique. Nos membres sont résolus à travailler avec tous les ordres de gouvernement et autres intervenants afin d'élaborer une approche plus durable de la gestion des déchets.

L'économie circulaire

Comme en témoignent les chiffres, nous sommes encore dans une économie linéaire traditionnelle où la plupart des produits proviennent de matières brutes et finissent par être jetés. Le secteur de la chimie appuie le virage vers une économie circulaire – qui accorde la priorité à l'extension du cycle de vie des produits, à la valorisation maximale des ressources utilisées, et à la récupération des matériaux à la fin de leur durée de vie utile.

Un principe important de l'économie circulaire consiste à accroître le captage et la récupération des matières dans les flux de déchets afin qu'elles puissent être recyclées et réutilisées dans de nouveaux produits. Mais une économie circulaire ne se limite pas au recyclage; c'est un nouveau modèle économique dans lequel les déchets d'un processus deviennent la matière première d'un autre processus, qui permet en dernier lieu d'éliminer tous les déchets et les ordures. Le principe directeur est d'utiliser les produits et les ressources de la meilleure façon possible sans moins-valeur.



Le recyclage mécanique nous ne permettra jamais d'atteindre à 100 pour cent les objectifs de détournement ou de zéro déchet. D'autres options de gestion des déchets de récupération d'énergie et de recyclage des produits chimiques sont nécessaires pour faire avancer l'économie circulaire.

Mesures prises par les membres de l'ACIC pour lutter contre les déchets de plastique

En vertu de l'initiative de la Gestion responsable, les producteurs canadiens de résine plastique sont tenus d'assurer une saine gestion des granules de résine pendant la fabrication, le transport et la distribution. L'industrie est en train d'améliorer et de mettre en œuvre son protocole Operation Clean Sweep afin d'éliminer les fuites de granules de plastique provenant des activités industrielles, en mettant l'accent sur la prévention des fuites dans les rivières et les océans.



Les efforts déployés pour accroître les taux de recyclage, mettre en œuvre des systèmes écoefficaces de gestion des déchets et réduire la quantité de rejets sauvages qui pénètrent dans les cours d'eau et les sites d'enfouissement à travers le monde sont des aspects importants de l'engagement de la Gestion responsable en matière d'amélioration continue et de responsabilité sociale.

Nos membres travaillent également avec leurs fournisseurs et leurs clients pour prévenir les pertes, tout en misant sur l'innovation pour créer de nouveaux produits et procédés qui représentent une valeur pour la société et réduisent les risques pour la santé humaine et l'environnement.

En juin 2018, l'ACIC et l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) ont annoncé d'ambitieux objectifs qui soulignent l'engagement de leurs membres envers un avenir sans déchets de plastique. Représentant la grande chaîne de valeur des plastiques au Canada, l'ACIP, l'ACIC et leurs membres ont annoncé les objectifs de réduction des déchets suivants :



UN NOUVEL OBJECTIF D'ENVERGURE
**DE RÉUTILISER, DE RECYCLER
OU DE RÉCUPÉRER**
100 % DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE D'ICI

2040

UN VASTE OBJECTIF TRANSITOIRE
**QUE 100 % DES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE SOIENT RECYCLABLES OU
RÉCUPÉRABLES D'ICI**

2030



Dow : Programme Hefty^{MD} EnergyBag^{MD}

Dow s'efforce d'empêcher le plastique d'entrer dans l'environnement en innovant de nouvelles applications pour les plastiques recyclés, ce qui montre qu'un monde circulaire n'est pas si inaccessible. Dow, en partenariat avec Reynolds Consumer Products et d'autres collaborateurs communautaires, a mis sur pied le programme Hefty^{MD} EnergyBag^{MD} pour compléter les programmes de recyclage existants, permettant ainsi la collecte en bordure de rues des plastiques difficiles à recycler et de les convertir en ressources précieuses, notamment l'énergie, les carburants et d'autres produits durables. Depuis sa création à Omaha, au Nebraska, en 2016, le programme EnergyBag^{MD} s'est étendu à 13 collectivités à travers les États-Unis, le rendant accessible à plus de 500 000 ménages, rassemblant les collectivités et les entreprises pour aider à créer des solutions de fin de vie pour les déchets plastiques.



En 2019, le programme s'est étendu au Canada à London, en Ontario. En mars dernier, Reynolds Consumer Products a annoncé que le programme novateur a officiellement détourné plus d'un million de livres de plastiques difficiles à recycler des sites d'enfouissement.

Alliance mondiale pour l'élimination des déchets de plastique

En janvier 2019, une alliance d'entreprises mondiales de la chaîne de valeur des plastiques et des biens de consommation a mis sur pied une nouvelle organisation pour promouvoir des solutions visant à éliminer les déchets de plastique dans l'environnement, particulièrement dans l'océan, et ce, grâce à la transition vers une économie circulaire pour les plastiques.

L'Alliance pour l'élimination des déchets de plastique (AEPW) s'engage à investir plus d'un milliard et demi de dollars américains au cours des cinq prochaines années pour aider à éliminer les déchets de plastique dans l'environnement. Composée de près de 30 membres de partout dans le monde, l'Alliance est un organisme sans but lucratif qui regroupe des entreprises qui fabriquent, utilisent, vendent, transforment, recueillent et recyclent des plastiques, y compris des fabricants de produits chimiques et de plastique, des entreprises de produits de consommation, des détaillants, des entreprises de transformation et des entreprises de gestion des déchets. Elle élaborera et reproduira à grande échelle des solutions qui permettront de réduire et de gérer les déchets de plastique et de promouvoir des solutions à l'égard des plastiques usagés en favorisant une économie circulaire.

Les membres de l'ACIC NOVA Chemicals, BASF, Dow, Nouryon et Shell sont des membres fondateurs de l'Alliance. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.endplasticwaste.org.

Le projet STOP

En 2018, NOVA Chemicals s'est engagé à investir près de 2 millions de dollars sur trois ans dans le projet STOP visant à empêcher les débris de plastique d'atteindre les océans. Le projet STOP collabore avec les villes pour créer des systèmes de gestion des déchets efficaces qui éliminent les fuites de plastiques dans l'océan.

Le premier partenariat municipal a été lancé l'an dernier à Muncar, une communauté de pêcheurs côtiers de Banyuwangi, en Indonésie. Le projet STOP a fait appel à des experts internationaux en gestion des déchets pour fournir des conseils sur la mise en œuvre d'un système de gestion des déchets appartenant au gouvernement municipal et exploité par celui-ci. Le projet STOP offre également un soutien financier pour les véhicules et les conteneurs de collecte, l'équipement de collecte, de réutilisation, de recyclage et de traitement des déchets (y compris les déchets compostables secs et humides) et favorise le changement de comportement et crée des emplois dans la collectivité.

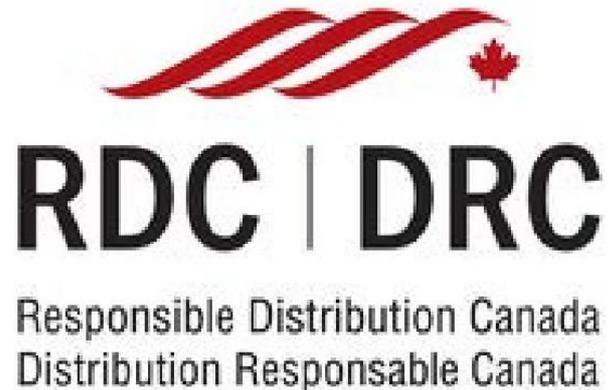
Gestion des produits

La gestion des produits est un pilier de la Gestion responsable^{MD}. Toutes les entreprises membres de l'ACIC doivent assumer la responsabilité d'un produit tout au long de son cycle de vie en réduisant les risques pour l'environnement, la santé ou la sécurité qui y sont associés.



Distribution responsable^{MD}

L'ACIC a un partenariat de Gestion responsable avec Distribution responsable Canada (DRC). Grâce à ce partenariat, l'initiative de Distribution responsable du DRC est reconnue comme l'équivalent de la Gestion responsable pour les entreprises de distribution de produits chimiques. Son programme régit tous les aspects des activités d'une entreprise en ce qui concerne la distribution de produits chimiques et la fourniture de services chimiques. La Distribution responsable joue un rôle essentiel en aidant les entreprises membres de l'ACIC à respecter leurs engagements en matière de gestion responsable des produits.



Mesures prises par les membres de l'ACIC pour favoriser la gestion des produits

La gestion des produits est au cœur de toutes les entreprises membres de l'ACIC. Les membres établissent des relations de travail étroites avec les fournisseurs, les distributeurs, les fournisseurs de services logistiques et les clients. Ils mettent également en œuvre des processus pour s'assurer que :

- l'on effectue une évaluation continue des produits afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de réduire les risques associés aux matières premières et aux produits;
- les employés et le public connaissent et comprennent les dangers, les risques et les avantages inhérents à chacun des produits de l'entreprise;
- l'équipement et les procédures de livraison aux clients sont examinés avant la première vente et que des examens de suivi sont effectués de façon continue;
- la vente de produits chimiques est interdite à moins que le client ou le fournisseur puisse produire une garantie raisonnable de ses intentions et de sa capacité de bien gérer ces substances;
- le rendement des fournisseurs fait l'objet d'un examen régulier afin de favoriser l'amélioration continue tout au long de la chaîne de valeur.

L'Impériale : prévention des rejets imprévus

L'Impériale conçoit et exploite des installations dans le but d'empêcher les rejets imprévus de pénétrer dans l'environnement et d'avoir des effets nocifs.

L'entreprise s'efforce d'éviter tout déversement et prend les mesures suivantes :

- utiliser le système de gestion de l'intégrité des installations de L'Impériale, qui décrit les attentes à l'égard des programmes d'intégrité, y compris la prévention des déversements;
- effectuer l'entretien préventif et la mise à l'essai de l'équipement essentiel conformément aux exigences réglementaires;
- utiliser l'équipement de surveillance pour détecter tout événement afin d'atténuer les répercussions des incidents;
- la construction d'un confinement secondaire comme des fossés, des étangs, des puisards, des égouts avec mécanismes de pompage ou des plateformes d'argile avec des bermes autour de l'équipement de production comme des puits, des installations de traitement, des aires de stockage de produits et de produits chimiques.

BASF Canada est récompensée pour son engagement envers les Objectifs de développement durable des Nations Unies

BASF Canada a été reconnue par le Réseau canadien du Pacte mondial pour les efforts exceptionnels qu'il a déployés afin de faire progresser les mesures visant les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les prix encouragent tous les organismes canadiens à intégrer les ODD dans leur travail et à souligner certains des progrès extraordinaires qui ont été réalisés pour résoudre les défis environnementaux, sociaux et économiques urgents de notre époque.

Sécurité au travail

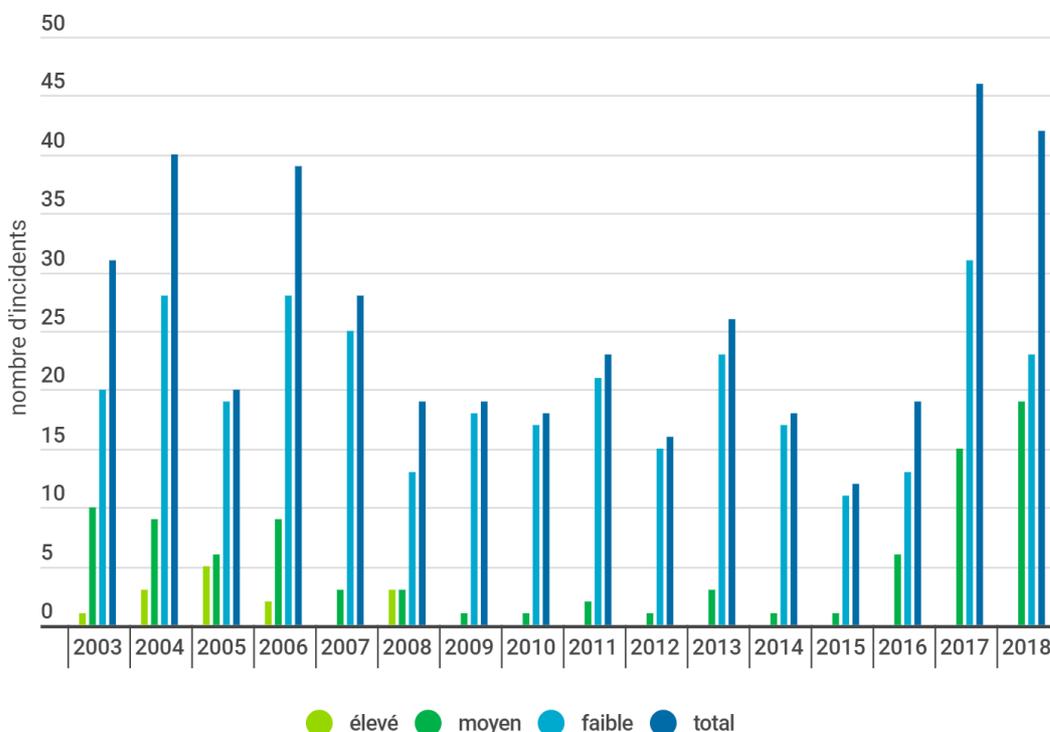
La sécurité est une priorité absolue pour toute entreprise signataire de la Gestion responsable^{MD}. Depuis plus de 34 ans, les membres de l'ACIC créent des milieux de travail aussi sains et sécuritaires que possible grâce à des initiatives comme le réseau SHARE (Safety, Health, Analysis, Recognition and Exchange – échange, reconnaissance et analyse de la santé et de la sécurité). SHARE réunit les professionnels de la santé et de la sécurité des entreprises membres de l'ACIC qui s'engagent à mesurer, à suivre et à améliorer continuellement le rendement, dans le but d'assurer un milieu de travail exempt de blessures et de maladies professionnelles.



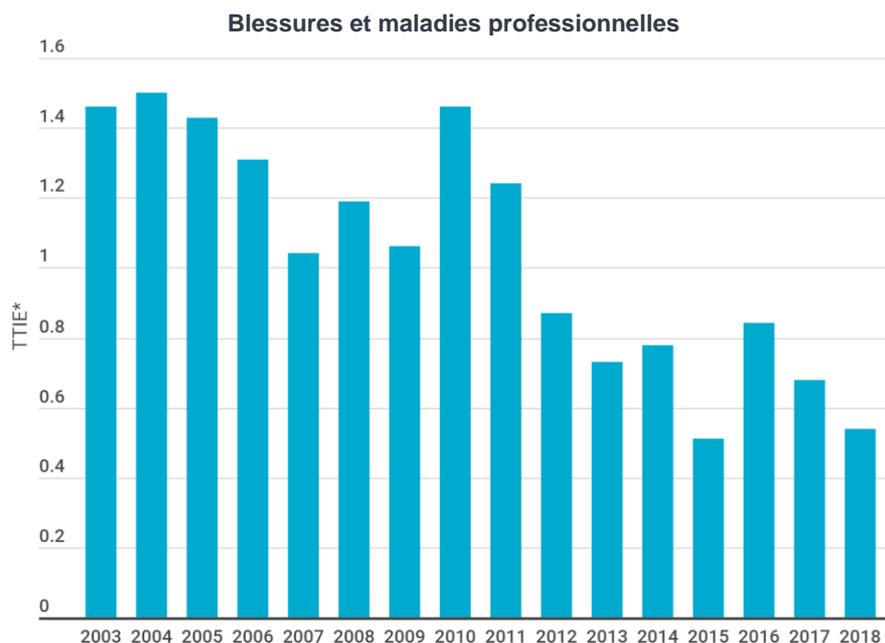
Sécurité des procédés

Pour protéger leurs travailleurs, le public et l'environnement, toutes les entreprises membres de l'ACIC doivent mettre en place des systèmes complets de gestion de la sécurité des procédés et respecter les normes établies par la Société canadienne de génie chimique. Tout écart entre le système de gestion d'une entreprise et des normes particulières doit être évalué, et des plans d'action doivent être élaborés et mis en œuvre afin de s'assurer que la sécurité des procédés de l'entreprise atteint un niveau acceptable. L'examen exhaustif du système de gestion de la sécurité des procédés d'une société est une composante fondamentale du processus triennal de vérification de la Gestion responsable.

Incidents liés à la sécurité des procédés (selon la gravité)



Remarque : Les critères de classification de l'ACIC pour les incidents liés à la sécurité des procédés ont été modifiés en 2016 pour s'aligner sur les seuils du Center for Chemical Process Safety (CCPS) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par conséquent, certaines mesures peuvent sembler biaisées, y compris et après l'année 2016. Une fois que suffisamment de données auront été recueillies au moyen du nouveau système de classement des affaires, seules les données représentant les critères actuels de classification des incidents seront utilisées.



* Le taux total d'incidents enregistrables (TTIE) est calculé comme le nombre d'incidents enregistrables pour 100 employés à temps plein par an, sur la base de 2000 heures travaillées par employé et par an.

Mesures prises par les membres de l'ACIC pour favoriser la sécurité au travail et la sécurité des procédés

Depuis 1990, les membres de l'ACIC ont réduit de 78 % le nombre de blessures et de maladies dans leurs établissements. Ils ont également réduit le nombre d'incidents liés à la sécurité des procédés de 50 % depuis 2004 et ont complètement éliminé les incidents de niveau 3, les plus graves, depuis 2009. Et ils ne s'arrêtent pas là. Les entreprises membres intensifient leurs efforts et étendent leurs programmes de sécurité aux entrepreneurs et aux autres fournisseurs de services afin d'assurer la sécurité de tous ceux qui travaillent dans le domaine de la chimie.

Dans le cadre des réunions du réseau SHARE et de l'examen du rendement en matière de santé et de sécurité, l'ACIC a déterminé que les glissements, les trébuchements et les chutes sont les principales causes d'accidents, surtout pendant les mois d'hiver. Par conséquent, plusieurs installations ont exigé le port de crampons durant la période hivernale. Elles ont constaté une diminution spectaculaire du nombre de blessures depuis la mise en place de cette pratique et son adoption par d'autres entreprises membres.

BASF Canada remporte le prix Sécurité au travail au Canada

BASF Canada a remporté l'or à la remise des prix Sécurité au travail au Canada dans le secteur de la chimie pour 2019 lors d'un gala tenu à Toronto en octobre. Les juges ont souligné le processus de réduction de l'exposition de BASF Canada, un programme de sécurité axé sur le comportement. Ce programme a permis aux employés de tous les niveaux de l'organisation de participer davantage à la réduction de l'exposition pour eux-mêmes et pour les autres au travail.

NOVA Chemicals : Objectif ZÉRO

NOVA Chemicals demeure profondément engagé à poursuivre l'Objectif Zéro, c'est-à-dire zéro blessure ou incident en milieu de travail, et croit que toutes les maladies et blessures liées au travail peuvent être évitées. En 2018, la planification de la mise en œuvre à l'échelle de l'entreprise du système de gestion RC 14001, qui combine le cadre de la Gestion responsable et la norme ISO 14001, a été lancée. Ce travail a été renforcé par l'amélioration de la structure de gouvernance de Gestion responsable afin de créer des équipes stratégiques fonctionnelles conçues pour tirer parti des possibilités d'apprentissage et d'amélioration de la sécurité et élaborer des stratégies de programme pour améliorer les résultats de rendement opérationnel.

Sécurité communautaire

Chaque jour, des produits chimiques sont transportés dans les collectivités canadiennes par train, par route ou par pipeline. Il est primordial pour les membres de l'ACIC d'assurer le transport sécuritaire de ces produits. L'obligation de rendre compte et d'être sensible aux préoccupations du public, en particulier des collectivités dans lesquelles elles font affaire, est également un élément fondamental des entreprises partenaires de la Gestion responsable^{MD}.



Initiative de sensibilisation de la collectivité et d'intervention d'urgence en matière de transport (TRANSCAER^{MD})

Grâce à TRANSCAER, une initiative volontaire dirigée par l'ACIC et l'Association des chemins de fer du Canada, les membres de l'ACIC travaillent en étroite collaboration avec les collectivités situées le long des voies de transport pour s'assurer que les résidents, les représentants municipaux et les premiers intervenants sont au courant des dangers associés à leurs produits. Ils s'assurent également que les collectivités sont informées et qu'elles sont préparées à affronter des incidents de transport de marchandises dangereuses.

Être un bon voisin est au cœur de la définition d'une entreprise de Gestion responsable, et c'est pourquoi les membres de l'ACIC doivent établir un dialogue ouvert avec les citoyens locaux pour s'assurer :

- qu'ils sont conscients des dangers associés aux activités des membres;
- qu'ils sont au courant des mesures prises par les membres pour réduire les risques associés à leurs activités et au transport de leurs produits;
- qu'ils connaissent les particularités de leur système local d'alerte d'urgence et savent ce qu'ils doivent faire pour se protéger et protéger leur famille en cas d'incident chimique dans leur collectivité

Mesures prises par les membres de l'ACIC pour rendre nos collectivités plus sûres

Les membres de l'ACIC doivent avoir en place un plan d'intervention d'urgence démontrant leur capacité d'intervenir de façon sécuritaire et efficace, de contenir et d'atténuer un incident de transport de produits chimiques. Ils doivent aussi élaborer des plans de sécurité des transports qui favorisent :

- le **mode** de transport le plus sûr possible;
- l'**itinéraire** le plus sécuritaire possible;
- le recours au **transporteur** offrant les services les plus sécuritaires.

Les membres de l'ACIC doivent également mettre en place des plans de gestion des urgences propres au site démontrant :

- qu'ils ont la capacité d'intervenir de façon sécuritaire et efficace, de contenir et d'atténuer les effets d'un incident lié à leurs activités;
- qu'ils ont mis leur plan à l'essai, avec la participation active d'autres industries, de représentants municipaux, de premiers intervenants et de membres des médias dans leurs collectivités

Le Wagon-École du TRANSCAER® trouve un nouveau foyer -soi au FESTI

Après avoir servi pendant près de trois décennies de toile de fond unique aux municipalités, aux premiers intervenants et aux résidents, qui recevaient des membres du TRANSCAER une formation sur le transport des marchandises dangereuses tandis qu'ils se déplaçaient de ville en ville, le wagon-école du TRANSCAER, le CCPX-911, a officiellement pris sa retraite le 28 mars 2018.

Le 26 juin 2019, il a amorcé un nouveau voyage sur la route. Il s'est rendu sur les terrains du Fire and Emergency Services Training Institute (FESTI) de l'aéroport international Pearson de Toronto, où il continuera de jouer son rôle de formation des premiers intervenants en matière de sécurité ferroviaire et de transport sécuritaire des marchandises dangereuses.

Événement de TRANSCAER® sur la sécurité en matière de chlore organisé au FESTI

Le Wagon-École était un élément principal de l'activité de sensibilisation de TRANSCAER organisée en partenariat avec le Chlorine Institute au FESTI du 9 au 11 juillet 2019. L'événement était axé sur la sécurité ferroviaire et l'intervention d'urgence et comprenait des exercices sur le terrain et des séances en classe. Au cours des trois jours, 99 participants ont suivi la formation.



Programme d'assistance d'urgence-transport (TEAP^{MD} III)

Le **TEAP III** est un autre programme dirigé par l'ACIC qui a été conçu afin de maintenir un réseau d'intervention d'urgence national pouvant atténuer, de façon sécuritaire et efficace, les répercussions des incidents de transport de produits chimiques, partout au pays. Le TEAP III est un forum où les membres de l'ACIC, les compagnies de transport et les fournisseurs de services d'urgence peuvent partager de l'information et des pratiques exemplaires, et encourager l'amélioration continue en matière de préparation et d'intervention d'urgence liée au transport de produits chimiques.

Dans le cadre du TEAP III, l'ACIC et ses organismes partenaires ont établi deux normes :

- la Norme de l'ACIC à l'égard des interventions d'urgence en transport définit les critères minimaux que les entreprises membres de l'ACIC doivent respecter en matière de préparation et d'intervention liées au transport routier et ferroviaire, notamment les exigences de planification, d'administration, de formation, d'utilisation des ressources et d'évaluation;
- la Norme TEAP III pour les fournisseurs de services d'intervention d'urgence en transport définit les critères utilisés par les équipes du TEAP afin d'évaluer la capacité des fournisseurs de services à atténuer de façon sécuritaire les répercussions des incidents liés au transport de produits chimiques.

Sensibilisation de TRANSCAER® partout au Canada

En 2019, TRANSCAER Canada a organisé au total 20 activités de sensibilisation partout au pays pour aider à former 850 élèves sur les processus d'intervention en cas d'incidents en lien avec le transport de marchandises dangereuses et sur la façon de s'y préparer. Les participants, qui représentaient un large éventail d'organisations, regroupaient des pompiers, des policiers, des fonctionnaires et divers fournisseurs de services de la chaîne de valeur de la chimie. Ces séances de sensibilisation et de formation étaient offertes sous diverses formes, soit des présentations sur la sécurité autour des marchandises dangereuses, des simulations d'incidents réels au moyen d'équipements comme des caravanes mobiles de formation sur les marchandises dangereuses, des unités mobiles à mousse, des expositions de vannes ainsi que de wagons-citernes.

TRANSCAER® – Investir pour l'avenir

En août, l'ACIC a appris que sa demande de financement auprès de Transports Canada pour le renouvellement des outils TRANSCAER et un plan de sensibilisation à l'échelle du pays a été couronnée de succès! Le plan comprend l'élaboration d'un programme et d'outils de réalité virtuelle, la construction d'un nouveau wagon-citerne-école et la tenue d'une série d'activités de sensibilisation partout au pays. La première phase du projet, la formation en réalité virtuelle, est bien avancée et sera lancée en 2020.

Dialogue et participation communautaires

Les entreprises partenaires de la Gestion responsable^{MD} croient que les Canadiens, en particulier ceux qui vivent dans les collectivités où ces entreprises font affaire, sont en droit de comprendre les risques et les avantages d'être leurs voisins. Les entreprises partenaires de la Gestion responsable^{MD} estiment aussi que les opinions et les préoccupations des membres de la collectivité sont importantes.



Pour permettre aux collectivités d'avoir voix au chapitre, les représentants locaux désignés par la collectivité ont l'occasion de participer pleinement au processus triennal de vérification de la Gestion responsable et de déterminer en dernière analyse si les membres respectent leurs engagements à l'égard de la Gestion responsable.

Mesures prises par les membres de l'ACIC pour mobiliser les collectivités

Afin d'aider les entreprises membres de l'ACIC à mieux comprendre les préoccupations, les besoins et les aspirations de la collectivité, ainsi que ses attentes en matière de responsabilité sociale des entreprises, les membres favorisent une sensibilisation et un dialogue communautaires continus en veillant à :

- fournir des renseignements proactifs sur leurs activités, leurs produits, leurs services, leurs déchets, leurs répercussions sociales, leurs avantages, les dangers et les risques connexes, y compris les scénarios les plus défavorables;
- mettre en place un mécanisme officiel pour recevoir les questions, les plaintes, les préoccupations ou les suggestions du public et y répondre;
- fournir à la collectivité de l'information sur les plans visant à modifier les opérations et à saisir toutes les occasions d'influer sur ces plans avant qu'ils ne soient mis en œuvre.

Codes de Gestion responsable pour les communautés autochtones

Le 17 octobre 2019, le Conseil d'administration de l'ACIC a approuvé les nouveaux éléments du code de Gestion responsable pour les collectivités autochtones, lesquels ont été publiés en janvier 2020. L'ACIC a créé, en 2018, un groupe de travail composé de certains de ses membres et de communautés autochtones en vue d'élaborer des codes de Gestion responsable pour mobiliser les collectivités autochtones situées près des installations d'un membre de l'ACIC ou exerçant leurs droits fonciers ancestraux dans la région. Ces éléments du code relatifs aux collectivités autochtones constituent des exigences du Code de responsabilisation dans le cadre du programme de Gestion responsable.

En vertu des nouveaux codes, on s'attend à ce que les membres déterminent les aspects des éléments du code relatifs aux collectivités autochtones qui conviennent à la taille, à la portée et au profil de risque de l'entreprise, notamment la nature, l'échelle et les répercussions de son exploitation et de ses activités, produits et services. La Gestion responsable veut que les peuples autochtones constituent un groupe qui a droit à des attentions particulières; de plus, un engagement avec ces collectivités autochtones situées dans la région à proximité des installations de production louées ou détenues par la société doit être entrepris dans le respect de leur histoire, de leur culture et de leurs droits uniques.



RESPONSABILISATION

RE153 : Détermine et cherche à interagir proactivement avec ces collectivités autochtones;

RE 154 : Cherche à établir et à maintenir une relation de travail avec CES communautés autochtones afin de permettre des communications, un dialogue ou des réponses efficaces aux questions, aux suggestions ou aux préoccupations exprimées afin qu'elles soient traitées en temps opportun et dans le respect;

RE 155 : Fournit un soutien, s'il y a lieu, pour permettre à ces collectivités autochtones de s'engager de façon significative auprès de l'entreprise;

RE 156 : Examine périodiquement l'efficacité du processus de sensibilisation, de communication et d'engagement auprès de CES communautés autochtones;

RE 157 : Offre aux membres des collectivités autochtones un accès équitable aux possibilités d'emploi et de contrats, y compris l'approvisionnement et la chaîne d'approvisionnement.

Mobilisation communautaire à Sarnia-Lambton

L'initiative Clean Air Sarnia and Area (CASA) fournit des renseignements et des données opportunes provenant du réseau de surveillance de l'air de Sarnia. Elle comprend un comité consultatif communautaire composé de représentants du public, du gouvernement, des Premières Nations et de l'industrie, qui se consacrent à fournir à la collectivité une compréhension claire de la qualité de l'air ambiant dans la région de Sarnia. Un certain nombre de membres de l'ACIC participent à l'initiative CASA, créée en septembre 2015.

CASA s'efforce d'améliorer la qualité de l'air dans la région de Sarnia en :

- échangeant de l'information sur la qualité de l'air ambiant;
- identifiant et étudiant les problèmes locaux de qualité de l'air;
- fournissant des recommandations et des renseignements au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et à la Sarnia-Lambton Environmental Association;
- informant le public de la qualité de l'air local.

Pour en savoir plus sur l'initiative, , visitez le site Web cleanairsarniaandarea.com.

Regard vers l'avenir

Grâce à la Gestion responsable, les membres de l'ACIC s'efforcent de « faire la bonne chose et d'être perçus comme faisant la bonne chose ». Ils innovent pour des produits et des processus plus sécuritaires et écologiques et s'efforcent d'améliorer continuellement leur rendement en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Nos membres ont un certain nombre d'exemples de réussite de la Gestion responsable de 2018 et de 2019, et ils sont déterminés à incarner l'éthique et les principes de la Gestion responsable au cours de la prochaine décennie.

Pour une liste complète des entreprises (en date du 31 décembre 2019), voir ci-dessous.

Membres

Arkema Canada Inc.
ARLANXEO Canada Inc.
BASF Canada Inc.
Cabot Canada Ltd.
Canada Kuwait Petrochemical Corporation (CKPC)
CCC Sulphur Products
The Chemours Canada Company
Chemtrade
Dow Chemical Canada ULC
ERCO Worldwide
Evonik Canada Inc.
Evonik Oil Additives Canada Inc.
H.L. Blachford Ltd.
Compagne Pétrolière Impériale Ltée
INEOS Canada Partnership
INEOS Styrolution Canada Ltd.
Inter Pipeline Ltd.
Jungbunzlauer Canada Inc.
KRONOS Canada, Inc.
LANXESS Canada Co./Cie
MEGlobal Canada ULC
Methanex Corporation
National Silicates Limited
NorFalco Sales, GLENCORE Canada Corporation
Nouryon
NOVA Chemicals Corporation
Olin Canada ULC
PeroxyChem Canada
Praxair Canada Inc.
Procter & Gamble Inc.
Pyrowave
PCAS
Shell Chemicals Canada Ltd.
Solvay Canada Inc.
Stepan Canada Inc.
Wanhua Chemical
W.R. Grace Canada Corp.

Partenaires de la Gestion responsable^{MD}

Canadien National
Chemin de fer Canadien Pacifique
DuPont Canada GATX
Rail Canada
Harmac Transportation Inc.
Northwest Tank Lines Inc.
PROCOR Limited
Source Energy Services
Trimac Transportation Ltd

Membres associés

Bagwell Supply Ltd.
Conseil canadien de l'industrie chimique
du chlore (C4)
ERM Consultants Canada Ltd.
Golder Associates Ltd.
KPMG
Lakeside Process Controls Ltd.
Lexon Projects
Northern Alberta Institute of Technology
(NAIT)
Quinn Contracting Ltd.
SNC – Lavalin Inc.
Triangle Fluid Controls Ltd.

Pour de plus amples renseignements :



Shannon Watt

Vice-présidente, Développement durable

swatt@canadianchemistry.ca

613-237-6215 poste 247



Gilles Laurin

Directeur, Gestion responsable

glaurin@canadianchemistry.ca

613-237-6215 poste 233



Danielle Morrison

Analyste des politiques,
Environnement et santé

dmorrison@canadianchemistry.ca

613-237-6215 poste 255